

L'inscription placée entre les deux frises (fig. 566 et 1633 est ainsi conçue<sup>1</sup> :

Sous la dynastie impériale des Wei, la quatrième année yong-p'ing le rang de l'année étant sin-mao, le seizième jour du dixième mois (21 novembre 511) le roi de Ngan-ting<sup>2</sup> ayant les titres de directeur, investi d'un insigne impérial, des affaires militaires du district de Houa, général qui soumet les barbares, et préfet du district de Houa, a fait avec respect une niche dans le roc en espérant que ce soit pour le bénéfice de sa [grand'mère défunte, la concubine impériale douairière Ts'in<sup>3</sup>, de son père défunt qui eut le titre de grand précepteur (t'ai fou), le roi Tsing<sup>4</sup>, de sa mère défunte, la concubine Tsiang; en se servant de l'habitation contenue dans la paroi de la montagne<sup>5</sup>, on y a taillé et on y a élevé une haute demeure; on y a sculpté merveilleusement une statue divine; les signes distinctifs extérieurs apparurent dans leur perfection; l'artiste peignit un portrait parlant; c'est une beauté achevée qui [éternellement] atteindra le plus haut degré. M'appuyant avec respect sur ce principe de bonheur, j'en fais don en haut à mes vénérables ancêtres pour leur permettre de quitter ce corps souillé et d'aller dans cet autre domaine de la vérité, [d'acquérir] les six pénétrations (abhijñā), de contempler clairement celui qui est plus majestueux que personne, d'aller tout droit à la rencontre [de tous les Buddhas], de s'élever promptement au-dessus des dix terres (daçabhūmi); je désire en outre que ceux qui sont mes parents actuellement vivants ○○;○ prospérité soit lumineusement visible; qu'ils aient un bonheur éternel comme la montagne et comme le fleuve<sup>6</sup>; ○○○ générations; que tous les êtres qui sont doués de vie participent à ce vœu.

#### Estampage 412 (Fig. 623 et 1634)<sup>7</sup>.

La quatrième année yong-p'ing, le douzième jour du douzième mois (15 janvier 512), la femme pure et dévote, épouse de Yin Po-tch'eng, a offert, pour le bénéfice de son mari défunt, Po-tch'eng, une statue de Kouan-che-yin. Elle désire faire ainsi que ○○ reçoive la Loi et soit éternellement affranchi des trois voies mauvaises; que tous les êtres vivants participent universellement [à cette cause de bonheur].

1. Cf. *Kin che ts'ouei pien*, xxvii, 10 a; *Tchong tcheou kin che ki*, xiii, 12 b-13 a; *HYFPL*, II, 3 b; *KKL*, vi, 11 a; *YFTKC WTM*, II, 4 b.

2. Yuan Sie, roi de Ngan-ting; cf. p. 489, n. 6.

3. Cf. p. 489, n. 7.

4. Cf. p. 489, n. 6.

5. C'est-à-dire en profitant de l'excavation naturelle qui se trouvait dans la montagne; 夏 = 抱.

6. Allusion à la formule par laquelle, sous les Han, on conférait un fief à un seigneur en lui souhaitant de le garder aussi longtemps que le T'ai-chan ne serait pas devenu petit comme une pierre à aiguiser et que le Houang-ho ne serait pas devenu étroit comme une ceinture. (Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., (t. III, p. 121.)

7. Cf. *HYFPL*, II, 4 b; *KKL*, vi, 11 a; *YFTKC WTM*, II, 4 b. — Cette inscription se voit, sur la figure 371, à 43 millimètres du